



CSE de novembre 2024 : Intéressement, Respect des accords et Pression commerciale



Point d'étape sur l'intéressement 2024

À l'approche des fêtes, la direction nous a présenté, avec un large sourire digne d'un lutin du Père Noël, les résultats de l'intéressement à fin septembre. Et il y a de quoi se réjouir :

🎄 Les salariés de la CEHDF décrochent la 4^e place pour la BDD et la 5^e pour l'ETTI. Un classement qui ferait pâlir d'envie les rennes les plus compétitifs.

📦 Presque tous les indicateurs sont au vert. Apparemment, tout le monde a été sage cette année !

Mais maintenant, place à la grande question que nous nous posons tous : **le montant de l'intéressement sera-t-il à la hauteur de nos attentes ?** Nous espérons que la hotte de la direction sera bien remplie cette année, et non un simple sac de charbon...

Oublions les Noël passés où les versements semblaient sortis tout droit d'un calendrier de l'Avent vide. Croisons les doigts pour que l'esprit des fêtes inspire une belle générosité et qu'un miracle de fin d'année illumine nos fiches de paie.



Sud demande à la direction :

- De mettre un terme à cette pression insupportable exercée sur les salariés.
- D'assumer ses responsabilités quant aux conséquences de ses consignes en matière d'objectifs commerciaux irréalistes.

Respect de l'accord d'entreprise concernant les horaires variables

Les représentants du personnel ont attiré l'attention de la direction sur le fait qu'une minorité de services au sein de l'entreprise n'applique pas correctement les dispositions prévues par l'accord d'entreprise concernant les horaires variables des salariés. Nous avons fait remarquer que les récupérations sont refusées non pas pour des raisons de service, mais en raison de la nature même de ces journées de récupération. Les salariés sont alors contraints de poser un congé classique à la place, ce qui constitue une remise en question de l'esprit de l'accord.

La direction rappelle que la pose d'une journée ou demi-journée de récupération doit être effectuée via l'outil de gestion du temps **My Link**, en suivant le même processus que pour un congé classique. Les demandes de récupération doivent être traitées de manière équivalente à celles d'un congé et validées ou refusées en fonction des impératifs du service.

En cas de refus, ce refus doit être justifié et formalisé dans l'outil **My Link** par le responsable. À noter que ces récupérations peuvent, si nécessaire, être reportées en fin d'année, dans la limite de ce que prévoit l'accord.

Pression commerciale excessive et dérives constatées : appel à la responsabilité de la direction

Une forte pression est exercée dans les agences, et le problème est que cette situation semble presque généralisée à de nombreux groupes commerciaux.

Comment expliquer cette pression si ce n'est par la perte de la place sur le podium de la CEHDF ?

Par exemple, certains salariés doivent consacrer trois journées entières au "phonning", avec pour certains, des comptes à rendre toutes les 20 minutes. Puisque ces pratiques sont observées dans la quasi-totalité des groupes, il est difficile de croire qu'il ne s'agit pas d'une consigne donnée par la direction. Nous ne sommes clairement pas face à des cas isolés.

Ces méthodes rappellent les pratiques commerciales d'il y a 15 ans, pire encore, cette pression excessive engendre des problèmes déontologiques sérieux : certains discours tenus dans le cadre des pratiques de vente flirtent dangereusement avec les limites de la réglementation, voire les franchissent.

Nous entendons que la direction condamne ces pratiques non conformes à la réglementation les jugeant inacceptables mais il est évident que ces dérives sont la conséquence directe des objectifs irréalistes et de la pression qu'elle impose. Concernant les agences ne répondant pas à ces attentes irréalistes, certaines directions de groupe seraient tentées à les pousser à des pratiques "borderline".

Votre **SYNDICAT**
à la CEHDF



REJOIGNEZ SUD Solidaires

Linda Hsaini

Bruno Houdart

Marianne Rzeznicki

Sonia Jakimow

Bernard Beaumont

SUD.SOLIDAIRES.HDF@GMAIL.COM

www.sudbpce.com

